

Campagne de recensement des agents susceptibles d'avoir été exposés à l'amiante – Campagne 2025-2026

Instruction du 13 mai 2026 relative aux auto-questionnaires d'exposition à l'amiante au cours de la carrière professionnelle

Service SST

Affaire suivie par : Yoann Reynaud

Tél : 01 57 02 60 11

Mél : ce.sst@ac-creteil.fr

Texte adressé aux inspecteurs de l'éducation nationale, aux proviseurs de lycées publics et privés sous contrat, aux principaux de collèges publics et privés sous contrat, aux directeurs d'écoles publiques et privées sous contrat, aux chefs de divisions et de services académiques

Annexe : Auto-questionnaire d'exposition à l'amiante

L'évaluation de l'exposition à l'amiante, la traçabilité des expositions et le suivi médical des personnels susceptibles d'avoir été exposés pendant leur parcours professionnel sont des obligations de l'employeur.

Le ministère accompagne les académies dans l'évaluation des expositions. Il déploie un auto-questionnaire qui permet l'identification de situations d'exposition des personnels en prenant notamment en compte le métier exercé et la discipline enseignée.

La campagne 2025-2026 de recensement des agents susceptibles d'avoir été exposés à l'amiante porte sur **les agents de l'académie, en activité, nés entre 1958 et 1964**.

Ainsi, tout agent appartenant à cette tranche d'âge recevra **à compter du 18 mai 2026** l'auto-questionnaire d'évaluation accompagné d'une notice d'information via sa messagerie professionnelle.

Par ailleurs, tout agent concerné par une exposition supposée ou avérée à l'amiante, quelle que soit sa classe d'âge, peut vous solliciter en vue de l'obtention d'un auto-questionnaire.

Je vous demande de permettre aux agents qui le souhaitent de consulter les dossiers techniques amiante (DTA) de leurs différents lieux d'exercice.

Les agents doivent remettre le questionnaire dûment complété, sous enveloppe cachetée, à leur supérieur hiérarchique au plus tard le **5 juin 2026**.

Il vous appartiendra de transmettre les plis cachetés avant le **12 juin 2026** au service Santé Sécurité au Travail (SST) du rectorat à l'adresse suivante : Rectorat de l'académie de Créteil - Service SST – Campagne 2025-2026 – 21 rue Julie-Victoire Daubié - 94010 Créteil Cedex.

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines
David Beraha**